

GÉRER L'INSTABILITÉ DES PRIX ALIMENTAIRES

Des solutions différentes pour le Nord, pour le Sud et pour les marchés internationaux

Franck Galtier

Armand Colin | « *Revue Tiers Monde* »

2012/3 n°211 | pages 51 à 70

ISSN 1293-8882

ISBN 9782200928070

Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://www.cairn.info/revue-tiers-monde-2012-3-page-51.htm>

!Pour citer cet article :

Franck Galtier, « Gérer l'instabilité des prix alimentaires. Des solutions différentes pour le Nord, pour le Sud et pour les marchés internationaux », *Revue Tiers Monde* 2012/3 (n°211), p. 51-70.
DOI 10.3917/rtm.211.0051

Distribution électronique Cairn.info pour Armand Colin.

© Armand Colin. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

LES ÉVOLUTIONS RÉCENTES DES COURS DES MATIÈRES PREMIÈRES AGRICOLES

GÉRER L'INSTABILITÉ DES PRIX ALIMENTAIRES

Des solutions différentes pour le Nord, pour le Sud et pour les marchés internationaux

Franck Galtier*

Depuis la fin des années 1980, une doctrine s'est imposée concernant la manière de gérer l'instabilité des prix alimentaires. Son message principal est qu'il est préférable de traiter les effets de l'instabilité des prix *sans empêcher les prix de fluctuer*. Elle repose principalement sur les instruments de couverture du risque-prix complétés, s'agissant des prix alimentaires dans les PED, par des instruments publics de gestion des crises (aide d'urgence). L'objectif de l'article est de discuter la pertinence de cette doctrine, en distinguant les cas des marchés domestiques des PED, des marchés domestiques des pays développés et des marchés internationaux.

Mots clés : Instabilité des prix, révolution verte, sécurité alimentaire, stabilisation des prix.

INTRODUCTION : DES CERTITUDES ÉBRANLÉES PAR LES CRISES DES ANNÉES 2000

L'instabilité des prix des céréales et des autres produits alimentaires est une réalité à la fois sur les marchés internationaux et au sein des pays. Elle s'est accrue au cours des dernières années. Par exemple, après être resté pendant plus de 20 ans entre 200 et 300 dollars US par tonne, le prix international du riz a atteint 700 dollars US par tonne pendant la crise de 2008 (cf. figure 1). Pour les pays en développement (PED), l'instabilité accrue des marchés internationaux s'est ajoutée aux sources locales d'instabilité : au cours des dix dernières années, le prix des céréales a flambé au Niger en 2002, 2005, 2008, 2010 et 2012. Les pays développés ne sont pas épargnés non plus : les réformes des politiques agricoles conduisent à exposer davantage les revenus des producteurs à l'instabilité des

* CIRAD – UMR MOISA, galtier@cirad.fr

cours mondiaux. La crise de 2008 serait ainsi le révélateur du fait que nous sommes entrés dans une nouvelle ère, caractérisée par une instabilité des prix alimentaires beaucoup plus forte que celle qui a prévalu au cours des vingt dernières années. En outre, l'instabilité des prix pourrait s'aggraver encore dans les années qui viennent du fait du changement climatique (Easterling *et alii*, 2007), de la réduction des stocks mondiaux de céréales (Mitchell, Le Vallée, 2005), du développement des biocarburants et de la financiarisation des marchés à terme agricoles (qui augmente le risque de formation de bulles).

Cette instabilité est susceptible de provoquer des problèmes de sécurité alimentaire, certains ménages n'ayant plus accès à la nourriture dans les situations de flambées de prix. Elle est aussi susceptible de décourager l'investissement des producteurs et de provoquer des faillites. Elle peut enfin provoquer des problèmes macroéconomiques (notamment aux pays importateurs fragiles) et même de l'instabilité politique (en 2008 et en 2010, les hausses de prix ont provoqué des émeutes urbaines dans de nombreux pays).

Comment gérer l'instabilité des prix alimentaires ? Depuis la fin des années 1980, une doctrine s'est imposée. Elle prône de traiter les effets de l'instabilité des prix *sans empêcher les prix de fluctuer*. Cette doctrine commence à être questionnée depuis les crises des années 2000 (crises de 2005 et 2012 au Sahel, crise de 2011 dans la Corne de l'Afrique et crises de 2008 et 2010 sur les marchés internationaux). L'objectif de l'article est de présenter cette doctrine et de discuter sa pertinence, en distinguant les cas des marchés domestiques des PED, des marchés domestiques des pays développés et des marchés internationaux.

L'ÉVENTAIL DES STRATÉGIES POSSIBLES ET LA DOCTRINE DOMINANTE

Il existe différentes stratégies pour gérer cette instabilité. On peut les caractériser par leur objectif (stabiliser les prix ou réduire les effets de l'instabilité) et leur modalité d'action (basée sur le marché ou basée sur des interventions publiques). En croisant ces deux dimensions, on arrive aux quatre stratégies suivantes (cf. tableau 1).

Tableau 1 : Les différentes stratégies de gestion de l'instabilité des prix

Modalité d'action	Objectif	Stabiliser les prix	Réduire les effets de l'instabilité des prix
Basée sur le marché		Stratégie A	Stratégie B
Basée sur des interventions publiques		Stratégie C	Stratégie D

Source : Galtier, 2012.

La stratégie A consiste à faciliter les arbitrages des opérateurs du marché (producteurs, commerçants, consommateurs) à la fois dans l'espace (commerce) et dans le temps (stockage). L'idée est que ces arbitrages ont un effet stabilisateur sur les prix en permettant *i*) de compenser le déficit de certaines zones de production par l'excédent d'autres zones, diversifiant ainsi le risque climatique et *ii*) de combler le déficit des mauvaises années par l'excédent des bonnes années. Concrètement, la stratégie A passe par une amélioration des infrastructures (de transport, de communication et de stockage) et des institutions de marché (systèmes d'information de marché, systèmes de classification des produits par qualité, systèmes de warrantage, systèmes de règlement des litiges, bourses de marchandises).

La stratégie B est également basée sur le marché. Elle vise à faire en sorte que l'instabilité des prix ne génère pas une instabilité des revenus et du pouvoir d'achat (qui pourrait ensuite se répercuter elle-même sur la consommation et la production). Concrètement, cela revient à permettre aux agents économiques de se couvrir contre les risques liés à la variabilité des prix (contrats à terme, options d'achat ou de vente) ou de bénéficier *ex post* de facilités de crédit.

La stratégie C vise à empêcher les prix de prendre des valeurs extrêmes à la hausse ou à la baisse. Afin de maintenir le prix entre certaines bornes, des interventions publiques sont nécessaires. Elles peuvent notamment prendre la forme d'achat et de vente par le gouvernement (stocks publics) ou d'une régulation des flux d'importation et d'exportation (*via* des taxes, des quotas ou des prohibitions).

La stratégie D vise à transférer des biens vers les ménages vulnérables (notamment en situation de hausse des prix) pour les aider à maintenir leur capacité de consommation et de production. Elle peut être déclinée en de nombreuses variantes selon la nature des biens transférés (nourriture, argent, bons alimentaires ou intrants), le degré de prise en charge (don ou simple subvention, comme dans le cas des ventes à prix modérés), l'existence ou non d'une contrepartie (en général en travail) et la définition du groupe des bénéficiaires (ciblage).

Ces différentes stratégies ne sont pas exclusives mais complémentaires. Il convient de les considérer comme des stratégies « pures » pouvant être combinées. Il reste qu'il peut aussi exister une certaine concurrence entre elles, notamment du fait des arbitrages budgétaires.

Remarquons que ces stratégies renvoient toutes à l'idée que ce qui pose problème, ce n'est pas tant le fait que les prix fluctuent, que le fait qu'ils prennent des valeurs extrêmes à la hausse ou à la baisse. Bien que, par facilité, l'instabilité soit souvent mesurée par le coefficient de variation des prix, les différentes stratégies présentées plus haut visent toutes à gérer les hausses ou les baisses

excessives de prix : c'est lorsque les prix atteignent des valeurs extrêmes que le commerce à longue distance et le stockage pluriannuel deviennent rentables (stratégie A) ; les options d'achat et de vente (stratégie B) et les politiques de stabilisation des prix (stratégie C) permettent de protéger les acheteurs et les vendeurs contre le risque que les prix dépassent un plancher ou un plafond prédéfinis. Enfin, l'aide alimentaire (stratégie D) n'est déclenchée qu'en cas de très forte hausse de prix¹.

Depuis la fin des années 1980, une doctrine s'est imposée à la fois sur le plan académique et sur le terrain politique. Son message principal est qu'il est préférable de traiter les effets de l'instabilité des prix *sans empêcher les prix de fluctuer*. Il s'agit d'une stratégie « mixte » combinant les stratégies A, B et D. Elle repose principalement sur les B-instruments, c'est-à-dire les instruments de couverture du risque-prix. S'agissant des prix alimentaires dans les PED, le dispositif est complété par des instruments publics de gestion des crises (D-instruments). On insiste cependant pour que ces interventions publiques soient réduites au minimum (ciblage strict) afin de ne pas affecter les prix. Tout développement du commerce et du stockage privé (A-instruments) est bienvenu à condition qu'il soit spontané (les subventions dans ce domaine sont à éviter). Enfin, pour cette doctrine, les interventions publiques visant à stabiliser les prix sont totalement à proscrire. Une caractéristique essentielle de la doctrine dominante est de proposer une solution universelle : la même stratégie est recommandée pour les PED, pour les pays développés et pour les marchés internationaux, la seule inflexion étant l'aide d'urgence (D-instruments) qui est spécifique aux PED. Cette doctrine a été confortée sur le plan académique par deux ouvrages majeurs qui montraient qu'il y avait peu de bénéfices à attendre des politiques de stabilisation des prix (Newbery, Stiglitz, 1981 ; Williams, Wright, 1991). Parallèlement, elle s'est progressivement imposée à la fois sur les marchés internationaux, au sein des PED et dans les pays développés.

À l'échelle internationale, la question de l'instabilité des prix avait surtout été abordée sous l'angle des cultures de rente comme le sucre, le café, le cacao ou le caoutchouc. L'enjeu concernait la variabilité des recettes d'exportation des PED. Au cours des années 1950, 1960 et 1970, différents instruments publics avaient été mis en place pour stabiliser les prix (les Accords internationaux sur

1. Certains experts considèrent par ailleurs que seule la composante non prévisible de l'instabilité pose problème. L'importance de cette distinction est probablement très exagérée. De nombreux opérateurs économiques n'ont pas les moyens d'adapter leurs comportements à l'instabilité des prix, même lorsque celle-ci est prévisible, comme dans le cas de la saisonnalité. Ainsi, dans les pays en développement, de nombreux producteurs sont contraints de vendre la plus grande partie de leur production immédiatement après la récolte pour rembourser leurs dettes, même s'ils sont parfaitement conscients qu'ils obtiendraient des prix plus élevés en attendant quelques mois. Réciproquement, pour les producteurs ayant accès aux instruments de couverture des risques (stratégie B), l'imprévisibilité des prix n'est pas un problème (c'est même une condition nécessaire à l'existence de tels instruments, cf. Hirschleifer, 1971). L'important pour le choix des stratégies à adopter n'est donc pas tant le caractère prévisible ou non de l'instabilité que l'ampleur de ses conséquences sur les producteurs et les consommateurs et la capacité de ceux-ci à s'en protéger.

les produits de base) ou pour stabiliser les recettes d'exportation (le Stabex, mis en place par l'Union européenne pour les pays ACP). Ces C-instruments et D-instruments ont été abandonnés entre 1983 et 2000² au profit de solutions plus libérales : recours aux marchés à terme (B-instruments), début de libéralisation des échanges à travers l'Accord agricole de l'OMC (A-instruments) et facilités de crédit du FMI pour les pays importateurs ayant du mal à payer leur facture alimentaire (B-instruments).

Les années 1980 et 1990 ont aussi été marquées par la libéralisation des agricultures *au sein des PED*. Ainsi, en Afrique, les anciens monopoles des offices ou des *marketing boards* ont été abolis. Les aides alimentaires ont été encadrées afin d'éviter leurs effets dépressifs sur les prix (ciblage plus strict, transferts monétaires plutôt qu'aide en nature, rôle des Systèmes d'alerte précoce dans le déclenchement des interventions, charte de l'aide alimentaire...). Le changement est cependant moins fort qu'il n'y paraît : dans beaucoup de pays, le monopole public n'était pas effectif et l'essentiel des échanges se faisait sur le marché noir qui était toléré en pratique. Il reste que le système a évolué vers une réduction du poids des instruments de type C et D et vers une augmentation du rôle du commerce privé (réduction des obstacles aux échanges, mise en place d'A-instruments – comme les systèmes d'information de marché – pour renforcer la performance des marchés). Le succès de la doctrine dominante est cependant moins net dans les PED que sur les marchés internationaux. D'une part, les marchés à terme et autres B-instruments n'ont pas réussi à se développer dans les PED (sauf exceptions). D'autre part, certains pays (notamment en Asie) ont maintenu des dispositifs de stabilisation des prix des céréales.

Les pays développés ont résisté plus longtemps à la doctrine dominante, ce qui s'explique principalement par le poids des lobbies agro-industriels dans ces pays (notamment dans l'Union européenne et aux États-Unis). L'évolution y a donc été plus tardive et elle n'est pas achevée. On observe néanmoins une évolution des systèmes de stabilisation des prix (restitutions à l'exportation dans l'UE) ou des revenus (paiements compensatoires aux États-Unis) vers des aides plus réduites et découplées, associées à une plus grande utilisation des marchés à terme (Blanford, Josling, Bureau, 2011). Là encore, on observe donc une évolution des instruments C et D vers les B-instruments.

Quel que soit le type de marché considéré (marchés internationaux, marchés intérieurs des PED, marchés intérieurs des pays développés), on observe donc une convergence des dispositifs de gestion de l'instabilité des prix vers le type de dispositif recommandé par la doctrine dominante. Du moins jusqu'à ces dernières années car **les crises des années 2000 suscitent des changements de politiques importants et une certaine réouverture du débat**

2. Seul l'accord sur le caoutchouc naturel (créé en 1980) est toujours actif aujourd'hui.

concernant la gestion de l'instabilité des prix. Pour les pays traditionnellement interventionnistes d'Asie ou d'Afrique orientale et australe, le changement de cap s'est traduit par un renforcement des politiques de stabilisation des prix des céréales. Quant aux pays d'inspiration plus libérale, beaucoup ont mis en place des interventions stabilisatrices à partir de 2008 (Demeke, Pangrazio, Maetz, 2009) et parfois même plus tôt (c'est notamment le cas des pays du Sahel qui, confrontés en 2005 à une importante crise alimentaire, ont mis en place des stocks-tampons visant à stabiliser le prix des céréales). Une autre innovation importante est le développement de politiques régionales, les initiatives pionnières dans ce domaine étant celles de la Cedeao et du groupe Asean + 3. Pour autant, la doctrine dominante continue d'être soutenue par les organisations internationales (FAO *et alii*, 2011). Il n'empêche que, pour la première fois depuis 25 ans, le quasi-consensus en faveur de la doctrine dominante commence à être questionné. Des experts de premier plan émanant du *mainstream* ont fait des recommandations très novatrices en matière de stockage public (Von Braun, Lin, Toreto, 2009), au point que certaines organisations internationales ont dû commanditer des études pour défendre la doctrine dominante (Wright, 2010 ; OCDE, 2011). Les processus politiques engagés à l'échelle internationale en 2011 ont abouti à des résultats contrastés : si les propositions du G20 sont en tous points conformes à la doctrine dominante (G 20, 2011), celles du Panel d'experts de haut niveau du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) conduisent à un véritable changement de paradigme (HLPE, 2011).

Une reprise de la réflexion s'impose donc (Galtier, 2012). Nous considérerons successivement le cas des marchés domestiques (des PED et des pays développés), puis celui des marchés internationaux.

GÉRER L'INSTABILITÉ DES PRIX AU SEIN DES PAYS : PERTINENCE DE LA DOCTRINE DOMINANTE AU NORD MAIS NÉCESSITÉ D'UNE APPROCHE ALTERNATIVE AU SUD

Les problèmes posés aux pays par l'instabilité des prix alimentaires sont très différents selon la position qu'ils occupent dans leur trajectoire de développement. En effet, les travaux académiques qui montrent la pertinence de la doctrine dominante reposent sur l'hypothèse que les consommateurs ne sont pas affectés parce que le produit en question représente une part négligeable de leurs dépenses (Newbery, Stiglitz, 1981 ; Williams, Wright 1991). Un relâchement de cette hypothèse conduit à des conclusions très différentes (Newbery, 1989 ; Gouel, 2011). De même, ces travaux ne prennent pas en compte les effets de l'instabilité des prix sur les structures de production. Leur prise en compte a conduit certains auteurs à recommander la stabilisation des prix des céréales pour les pays qui n'ont pas encore accompli leur révolution verte (Timmer,

1988, 1989). La pertinence de la doctrine dominante doit donc être discutée de manière différenciée selon les caractéristiques des pays concernés. Nous considérerons d'abord le cas des pays en développement, puis celui des pays développés.

Le cas des PED

L'instabilité des prix alimentaires est particulièrement marquée dans les PED, notamment pour les céréales. Ainsi, au Mali, le prix à la production du mil varie de 1 à 3,5 selon les années, tandis que le prix à la consommation varie de 1 à 2,5. Cette instabilité pose de graves problèmes, à la fois pour les consommateurs et pour les producteurs. L'instabilité des prix des produits alimentaires de base frappe durement *les consommateurs* des PED car beaucoup d'entre eux consacrent une grande partie de leur revenu à l'achat de ces produits³. Pour les consommateurs très pauvres, cette instabilité se traduit par des problèmes de malnutrition : insuffisance calorique et carences alimentaires (certains ménages sont contraints de réduire leur consommation de viande, de légumes ou d'huile pour maintenir leur consommation de céréales). Pour les ménages moins pauvres, elle se traduit par la décapitalisation : ces ménages doivent puiser dans leur épargne ou vendre une partie des actifs qu'ils possèdent pour « passer les crises ». Au fil du temps, leur résilience – c'est-à-dire leur capacité à faire face aux crises futures – s'amenuise.

Pour protéger les *consommateurs* de l'instabilité des prix des produits alimentaires de base, la solution proposée par la doctrine dominante consiste à accorder des aides aux ménages vulnérables dans les situations de crise (stratégie D basée sur l'aide d'urgence). Si ces transferts (qui peuvent être en nature ou en argent) permettent de protéger en partie les ménages très pauvres de l'insécurité alimentaire, en revanche, ils ne permettent pas de freiner les phénomènes de décapitalisation. C'est le grand enseignement de la crise de 2005 au Niger : les analyses ont montré que cette crise a été en grande partie provoquée par le fait que beaucoup de ménages – décapitalisés par les crises précédentes – avaient une résilience très faible (Michiels, Egg, 2008). La décapitalisation se traduit par le fait que de plus en plus de ménages deviennent de plus en plus vulnérables à l'insécurité alimentaire (même des chocs de faible ampleur suffisent à les mettre en difficulté) ou tombent dans l'insécurité alimentaire chronique. Cela questionne la durabilité du modèle standard de gestion des crises alimentaires (basé exclusivement sur l'aide d'urgence) : la prise en charge de la crise de 2010

3. Ainsi, au Mali, on estime qu'en moyenne 64 % du budget des ménages est consacré à l'alimentation, ce pourcentage montant jusqu'à près de 77 % pour le quintile rural le plus pauvre (Bocoum, 2011). Les dépenses consacrées aux seules céréales sont en moyenne de 18,4 % pour les ménages urbains et de 34,9 % pour les ménages ruraux. Pour les ménages ruraux les plus pauvres, ce pourcentage dépasse même 44 %. En outre, les céréales procurent l'essentiel des calories consommées, quelle que soit la catégorie sociale considérée. Une grande partie de la population malienne est donc affectée par une hausse du prix des céréales.

au Niger a coûté deux fois plus cher que celle de la crise de 2005 dans le même pays (Michiels, Blein, Egg, 2011).

Prendre en compte les effets de la décapitalisation des ménages implique d'accompagner l'aide d'urgence ciblée par deux politiques complémentaires. Il s'agit d'une part de plafonner la hausse des prix pour les empêcher d'atteindre des valeurs extrêmes. Cela peut se faire en détaxant ou en subventionnant temporairement les importations, ou encore en mettant sur le marché une partie des stocks publics. D'autre part, il s'agit de faciliter la recapitalisation des ménages en mettant en place des filets de sécurité transférant des actifs aux ménages vulnérables pendant plusieurs années. L'expérience des filets de sécurité existants (tel le *Productive Safety Net Programme* éthiopien) montre que ces dispositifs permettent effectivement d'amortir les conséquences des crises alimentaires (European Commission, 2012).

L'instabilité des prix frappe aussi *les producteurs* touchés par les baisses de prix. Elle décourage leurs investissements, bloquant ainsi les révolutions vertes (Timmer, 1989). Or, les révolutions vertes, du fait de l'augmentation de la productivité de la terre et du travail qu'elles permettent, sont aujourd'hui considérées comme une étape nécessaire du développement économique (Timmer, 1988, 2009 ; World Bank, 2007). Du fait de l'instabilité des prix à la production, c'est tout le processus de développement de nombreux pays qui se trouve ainsi bloqué.

La solution proposée par la doctrine dominante repose sur les stratégies A et B. Le stockage et le commerce (stratégie A) sont censés empêcher les prix de descendre trop bas. Les marchés à terme et autres instruments de couverture sont censés procurer aux producteurs un moyen de s'assurer contre le risque-prix (stratégie B). Néanmoins, ces solutions ont mal fonctionné dans les PED. Les marchés agricoles et alimentaires y ont une efficacité très limitée car les coûts de transfert des produits dans le temps et dans l'espace y sont très élevés (difficultés d'accès au crédit, mauvais état des routes, taxes informelles prélevées par les policiers et les douaniers). Du coup, les prix à la production sont particulièrement instables, souvent plus encore que les prix à la consommation. Quant aux mécanismes assuranciers, ils sont souvent inexistantes ou inaccessibles pour les producteurs. Pour certains produits alimentaires de base (comme le mil, le sorgho, l'igname et le manioc), il n'existe tout simplement pas de marchés à terme. Pour d'autres (comme pour le riz), les marchés à terme existants fonctionnent mal (le contrat sur le riz du marché à terme thaïlandais – *AFET White Rice 5 %* – reste souvent sans cotation du fait de l'absence de transactions). Lorsque des marchés à terme existent (comme c'est le cas pour le blé ou le maïs), leurs prix sont souvent peu corrélés à ceux en vigueur dans les pays en développement (du fait des coûts de transport et des différences de qualité). Recourir aux marchés à terme ne permet alors que de se protéger

d'une petite partie du risque-prix. Il subsiste un « risque de base » qui décourage l'utilisation des instruments proposés par ces marchés. Si on ajoute à cela le coût et la technicité de ces instruments, on comprend aisément qu'ils ne soient pratiquement pas utilisés par les producteurs des PED. L'expérience historique montre par ailleurs que c'est seulement *après* avoir accompli leur révolution verte que les producteurs commencent à utiliser les marchés à terme : ces marchés ne représentent donc pas un moyen adéquat pour stimuler la modernisation des agricultures des PED.

Le problème est encore renforcé par l'existence de cercles vicieux. En effet, l'instabilité des prix alimentaires induit des comportements qui ont tendance à la renforcer. D'une part, comme elle génère un risque pour les producteurs agricoles, elle décourage leurs investissements (à la fois parce qu'ils n'aiment pas le risque et parce que les banques sont réticentes à leur prêter tant que le risque-prix est élevé). À cause de la faiblesse des investissements agricoles, la production demeure très sensible aux aléas climatiques (l'utilisation de l'irrigation ou de variétés résistantes à la sécheresse étant très limitée) et peu réactive (les producteurs ayant du mal à intensifier la production lorsque les prix augmentent). Or, la sensibilité de la production aux aléas et son manque de réactivité aux hausses de prix aggravent l'instabilité des prix. Il existe donc un cercle vicieux entre instabilité des prix et investissements agricoles. D'autre part, face à l'instabilité des prix alimentaires, il est rationnel pour les ménages de développer des stratégies d'autoconsommation, c'est-à-dire de produire pour satisfaire la consommation de leur famille, ni plus ni moins. Cela conduit à l'étroitesse des marchés. On estime ainsi que, pour les pays du Sahel, la part de la production de mil ou de sorgho qui est commercialisée est inférieure à 20 %. Mais cette étroitesse des marchés aggrave en retour l'instabilité des prix. L'instabilité des prix alimentaires est donc un phénomène auto-entretenu.

Face à l'échec des stratégies A et B, la solution consiste à mettre en place des politiques visant à empêcher les prix de descendre sous un prix plancher prédéfini (stratégie C) afin de sécuriser les producteurs et les banques, et ainsi de stimuler les investissements (Timmer, 1989). Cette option a pour elle de solides évidences empiriques. En effet, au cours des deux derniers siècles, de l'Angleterre des *corn laws* aux révolutions vertes asiatiques sur le riz, les expériences réussies de modernisation de la production céréalière ont presque toujours été accompagnées par des politiques de stabilisation des prix à la production (prix planchers). Stabiliser les prix des céréales sur les marchés intérieurs des PED est donc une nécessité pour enclencher un cercle vertueux de modernisation agricole et de stabilisation des prix.

Le cas des pays développés

La situation se pose d'une manière assez différente dans les pays développés. Il est vrai que, du fait de la réforme des politiques agricoles, les producteurs de ces pays sont de plus en plus exposés à l'instabilité des prix. La réouverture du débat sur la stabilisation du prix des céréales dans les PED a conduit certains experts et lobbies à prôner le retour à la stabilisation des prix au sein des pays développés (stratégie C). Cela est prégnant dans l'Union européenne avec la préparation de la PAC après 2013. L'instabilité des prix alimentaires a pourtant des implications très différentes pour les pays développés. Contrairement aux PED, les céréales y représentent une part négligeable des dépenses des ménages ; l'augmentation de leur prix ne risque d'engendrer ni des problèmes de sécurité alimentaire, ni des émeutes urbaines. Quant aux conséquences sur les producteurs et l'investissement agricole, elles existent, mais elles sont moindres. D'une part, contrairement à leurs homologues des PED, les producteurs des pays développés ont la capacité de se couvrir contre le risque de baisse des prix en recourant aux marchés à terme (stratégie B). Depuis le découplage des aides de la PAC décidé en 2003, les céréaliers européens utilisent de plus en plus ce genre d'outils (individuellement ou *via* leurs organisations). D'autre part, pour les pays développés, les effets à attendre des investissements agricoles sont bien moindres : ces pays ont déjà accompli la transformation structurelle de leur économie, les gains de productivité réalisés dans l'agriculture y ont depuis longtemps entraîné les autres secteurs de l'économie en libérant de la main-d'œuvre, en produisant des intrants à bas prix et en générant une demande pour les activités non agricoles (Timmer, 2009).

En outre, dans les pays développés, le risque que les dispositifs publics de stabilisation des prix (stratégie C) soient détournés en mécanisme de soutien des prix est très élevé. Il est vrai que ce risque existe aussi dans certains PED caractérisés par l'existence de producteurs de grande taille organisés en lobbies (cf. l'exemple de certains pays d'Afrique australe). Cependant, habituellement, le rôle politique des consommateurs urbains permet d'établir un contrepois qui empêche les risques de dérive. Dans les pays développés, un tel contrepois n'existe pas : l'organisation des céréaliers en puissants lobbies, ajoutée au faible impact de prix élevés sur les consommateurs, peut conduire les décideurs politiques à surévaluer les prix planchers (cf. l'exemple de l'Union européenne). En résulte alors une triple inefficacité : une inefficacité économique, car les excédents générés sont écoulés sur les marchés internationaux à l'aide de subventions coûteuses, qui concurrencent les PED de manière déloyale ; une inefficacité sociale, car les aides passant par les prix bénéficient davantage aux grands producteurs ; et une inefficacité environnementale, car les prix subventionnés incitent à accroître la production quels que soient les dommages causés à l'environnement. Les bénéfices à attendre de la stabilisation du prix des

grains sont donc assez faibles pour les pays développés. Compte tenu du coût et du risque de dérive associés à ces politiques, il est préférable de s'en passer.

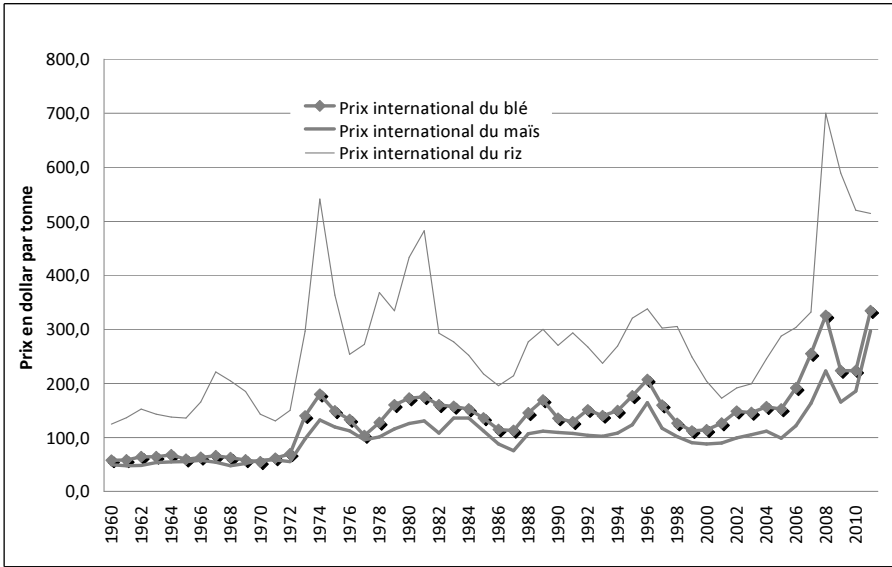
La stabilisation du prix des céréales apparaît donc comme nécessaire dans les PED mais superflue voire risquée dans les pays développés. Où placer la frontière entre ces deux groupes de pays ? Où ranger les pays émergents ? Deux critères permettent d'évaluer la pertinence d'une politique de stabilisation dans un pays donné. Le premier a trait à la part des céréales dans les dépenses des ménages. Si celle-ci est élevée, il existe un enjeu de sécurité alimentaire ; des politiques visant à maintenir les prix sous un plafond se justifient. Le second critère a trait aux caractéristiques des exploitations agricoles. Si celles-ci ont une faible productivité, il est nécessaire de stimuler les investissements en maintenant les prix au-dessus d'un plancher prédéfini. Dans les pays où coexistent agriculture traditionnelle et agriculture moderne, il est préférable de développer des aides ciblées. Les politiques de stabilisation des prix des céréales doivent donc être appréhendées dans une perspective dynamique : le dispositif peut être allégé puis supprimé à mesure que le pays progresse le long de sa trajectoire de développement.

GÉRER L'INSTABILITÉ SUR LES MARCHÉS INTERNATIONAUX : LIMITES DE LA DOCTRINE DOMINANTE ET NÉCESSITÉ D'UNE POLITIQUE DE STOCKAGE

Est-il utile ou nécessaire de gérer l'instabilité des prix à l'échelle internationale ? Les politiques nationales ou régionales ne peuvent-elles pas suffire ? Non, pour deux raisons : d'une part, l'instabilité des prix internationaux peut occasionner des problèmes macroéconomiques à certains pays, notamment aux pays importateurs fragiles. Ce problème ne peut être traité qu'à l'échelle internationale. D'autre part, beaucoup de pays ont énormément de mal à se protéger de l'instabilité des prix internationaux et, pour ceux qui y parviennent, les politiques mises en œuvre contribuent souvent à accroître l'instabilité des prix internationaux. Ainsi, en 2008, de nombreux pays exportateurs se sont protégés de la flambée des prix internationaux en restreignant leurs exportations, ce qui a eu pour effet d'accroître cette flambée (Headley, 2011). Seule une action à l'échelle internationale peut permettre d'échapper à ce cercle vicieux.

Toute la question est de savoir si cette action doit être menée selon les préceptes de la doctrine dominante. Cette question se pose d'autant plus qu'après une période de relative stabilité depuis les années 1980, les marchés internationaux semblent être rentrés dans une zone de turbulence depuis les années 2000 (cf. figure 1). Cela est-il le signe des limites de la doctrine dominante ?

Figure 1 : Après deux décennies de relative stabilité, depuis 2005, les prix internationaux du blé, du maïs et du riz sont entrés dans une zone de turbulence



Source : FMI.

Les limites de la doctrine dominante

La doctrine dominante propose deux solutions complémentaires au problème de l'instabilité des prix internationaux. La première est basée sur la stratégie A. Elle vise le libre-échange et repose sur les règles de l'OMC. L'idée est que le commerce international permet de stabiliser les prix en diversifiant le risque climatique (en général, les différentes régions du monde ne sont pas touchées au même moment par des sécheresses ou des inondations). La deuxième solution mobilise les stratégies B et D pour réduire les conséquences de l'instabilité des prix. Elle repose sur les marchés à terme, sur les facilités de crédit du FMI et sur l'aide alimentaire d'urgence. Les marchés à terme sont censés permettre aux opérateurs économiques mais aussi aux États de se couvrir contre le risque-prix. Dans ce dernier cas, il s'agit de protéger les pays de l'instabilité macroéconomique pouvant résulter de l'instabilité des prix alimentaires. Pour traiter ce problème, le FMI octroie aussi des facilités de crédit aux pays importateurs pauvres afin de les aider à payer leur facture alimentaire. Enfin, en cas de crise, l'aide alimentaire internationale vise à la fois à aider les ménages vulnérables au sein des pays et à éviter les déséquilibres macroéconomiques qu'entraînerait pour certains pays une hausse trop brutale du coût des importations.

La stratégie A s'est révélée assez largement inopérante à l'échelle internationale. D'une part, *de nouvelles sources d'instabilité sont apparues récemment suite au développement des biocarburants* (qui crée un lien entre les prix de

l'énergie et les prix agricoles) et à la *financiarisation des marchés à terme agricoles* (qui favorise l'émergence de bulles spéculatives). Or, le libre-échange ne n'a pas le même effet stabilisateur sur ces nouvelles sources d'instabilité que sur les aléas climatiques. À moyen terme, il est également possible que *le changement climatique* provoque une augmentation de la fréquence et de l'ampleur des sécheresses et des inondations, générant par là même des chocs plus nombreux et plus violents sur la production (Easterling *et alii*, 2007). Chocs que le libre-échange ne suffirait peut-être pas à amortir. D'autre part, *les règles de l'OMC se sont avérées incapables de garantir la libre circulation des produits alimentaires entre les pays*. En effet, les règles de l'OMC ont été conçues pour gérer des situations d'excédent. Elles visent donc à garantir une juste concurrence entre les producteurs, pas à garantir l'approvisionnement des consommateurs : si les mesures de restriction des importations (droits de douane, quotas) et de soutien des exportations (subventions) sont sévèrement encadrées, en revanche, les pays ont le droit de restreindre sans limite leurs exportations de produits alimentaires. Or, en 2008, les mesures de restriction des exportations (prises par de nombreux pays) ont considérablement amplifié la flambée du prix des céréales (en particulier du riz). On a même assisté à une sorte de bulle, les mesures de restriction prises par certains pays provoquant un accroissement supplémentaire du prix international qui incitait d'autres pays à restreindre à leur tour leurs exportations (Headey, 2011).

Une réponse possible consiste à approfondir la stratégie A, c'est-à-dire à pousser plus loin les règles du jeu libérales. L'augmentation prévue des aléas naturels du fait du changement climatique est en partie due au fait que les pays ne supportent pas directement les conséquences négatives des gaz à effets de serre qu'ils émettent. La solution consiste alors à internaliser ces externalités en créant un marché des droits d'émissions. C'est tout le sens des négociations sur le climat. Le développement sans précédent des biocarburants (avec ses effets déstabilisateurs sur les prix alimentaires) est essentiellement dû au soutien dont ils bénéficient de la part des pouvoirs publics (mandats d'incorporation, subventions). Supprimer ces soutiens (ou les réguler en fonction de l'évolution des prix alimentaires, cf. Wright, 2010) serait donc la solution. L'existence de bulles spéculatives sur les marchés à terme est plus gênante pour les tenants de la doctrine dominante car elle remet en cause le postulat de bon fonctionnement des marchés. L'existence de bulles est soit niée, soit attribuée au manque de transparence du marché (notamment concernant les stocks). La solution présentée consiste alors à créer un système d'information du marché à l'échelle planétaire pour garantir la transparence de l'information sur les stocks (G20, 2011). Enfin, les mesures de restriction des exportations devraient être fortement encadrées par l'OMC.

Il reste qu'un tel approfondissement de la doctrine dominante serait une réponse très insuffisante au problème de l'instabilité des prix alimentaires sur les marchés internationaux. *D'une part, il semble peu réaliste de compter sur les règles de l'OMC pour empêcher les mesures de restriction des exportations.* Premièrement, une réforme des règles visant à interdire ce type de mesures est extrêmement peu probable, les pays exportateurs s'y opposant⁴. Deuxièmement, même si de telles règles étaient mises en place à l'OMC, elles ne seraient probablement pas respectées (les gouvernements des pays exportateurs préféreraient violer les règles de l'OMC que compromettre la sécurité alimentaire dans leur pays). Une éventuelle réforme des règles de l'OMC ne suffirait donc pas à éviter que le scénario catastrophe de 2008 (avec des mesures de prohibition en chaîne) ne se reproduise. Cette épée de Damoclès ne pourra être écartée que par la mise en place d'une politique internationale visant à réduire l'instabilité des prix internationaux (stratégie C). Nous y reviendrons dans la prochaine section. *D'autre part, il semble assez illusoire de compter sur une augmentation de la transparence du marché pour éliminer le risque de formation de bulles spéculatives.* En effet, la transparence de l'information sur les stocks paraît très difficile à réaliser en pratique car *i)* beaucoup de gouvernements ignorent le niveau des stocks privés au sein de leur pays et *ii)* certains gouvernements (notamment celui de la Chine) sont réticents à diffuser une information considérée comme stratégique. Il est sans doute révélateur que les auteurs du plan d'action du G20 n'aient prévu aucun financement pour les actions visant à renforcer la transparence des marchés. Par ailleurs, une amélioration de la transparence ne suffirait vraisemblablement pas à éviter la formation de bulles spéculatives (lorsque les stocks sont faibles, une plus grande transparence peut même avoir l'effet opposé). Une certaine réglementation des marchés à terme semble donc souhaitable. Celle-ci peut passer par des mesures portant sur les quantités (comme le plafonnement des positions des opérateurs non commerciaux) ou sur les prix (comme l'imposition d'une taxe sur les transactions).

Les stratégies B et D ont, elles aussi, montré leurs limites. *Les marchés à terme se sont révélés d'une utilité très limitée pour permettre aux populations des PED de se protéger de l'instabilité des prix internationaux.* Leur utilisation par les producteurs et les commerçants de ces pays est restée extrêmement faible. Leur utilisation par les États (pour protéger les pays des déséquilibres macroéconomiques que peut provoquer l'instabilité des prix internationaux) est elle aussi restée très limitée, ce qui suggère que les marchés à terme ne constituent pas une vraie solution pour les pays importateurs pauvres. De fait, à l'exception du Malawi en 2005, le seul exemple connu est celui d'un pays émergent : le Mexique (en 2010). Quant à l'expérience du Malawi, elle apparaît difficilement

4. Les discussions internationales actuellement en cours se limitent à évoquer la possibilité d'interdire les mesures de restriction des exportations d'aide alimentaire.

reproductible : le montage avait été fait par des experts de la Banque mondiale et la prime de l'option d'achat avait été payée par la coopération britannique. De fait, cette expérience n'a été renouvelée ni par le Malawi ni par aucun autre PED. Quant aux facilités de crédit du FMI, elles ont aussi montré leurs limites : conditionnalités trop strictes, délais excessifs dans l'octroi des crédits ou encore problèmes d'aléa moral (sur ce dernier point, voir Sarris, 2009). L'aide internationale a joué un rôle majeur dans les situations de crise sans toutefois être suffisante pour assurer la sécurité alimentaire des populations.

Différentes propositions ont été faites pour améliorer ces instruments ou renforcer leur utilisation. Ainsi, le manque d'utilisation des marchés à terme est attribué au manque d'information des opérateurs privés et des États, et à la technicité de ces instruments. Il s'agirait donc d'informer et de former les opérateurs des PED à l'utilisation des marchés à terme (Sarris, Conforti, Prakash, 2011). Un tel appui technique a par le passé été fourni par la Banque mondiale avec un succès très limité pour ce qui concerne les céréales (CRMG, 2008). Différentes propositions ont également été faites pour renforcer l'efficacité des facilités de crédit (Sarris, 2009) et de l'aide alimentaire (Barrett, Maxwell, 2006).

Toutes ces mesures seraient sans doute utiles mais probablement non suffisantes. D'une part, la très faible utilisation des marchés à terme par les opérateurs des PED ne résulte pas seulement de problèmes liés au manque d'information et à la technicité de ces instruments : la non-existence de marchés à terme pour certains produits, leur mauvais fonctionnement ou encore l'existence d'un risque de base élevé jouent aussi un rôle déterminant (cf. *infra*). D'autre part, même si les importateurs se couvrent sur les marchés à terme, cela ne permet pas de protéger les consommateurs des PED car leurs prix de vente restent basés sur le prix international. Les marchés à terme ne permettent donc pas de protéger les producteurs et les consommateurs des PED de l'instabilité des prix internationaux.

Les considérations qui précèdent montrent que la doctrine dominante (même élargie) ne suffit pas pour gérer l'instabilité des prix internationaux. Se reposer sur cette doctrine, c'est s'exposer à avoir des prix internationaux très instables et des politiques nationales ou régionales qui accentuent cette instabilité (mesures de prohibition des exportations, stratégies d'autosuffisance qui rendent les marchés internationaux plus étroits, donc plus volatils⁵). Comme Keynes (1942) l'avait déjà signalé, les pays n'accepteront de s'ouvrir aux marchés

5. On retrouve à l'échelle internationale le même cercle vicieux que celui relevé pour les ménages : en réaction à l'instabilité des prix internationaux, les pays développent des stratégies d'autosuffisance alimentaire qui rendent le marché international étroit, contribuant ainsi à renforcer l'instabilité des prix internationaux. Actuellement, seulement 10 à 11 % des céréales produites dans le monde font l'objet d'échanges internationaux. Ce pourcentage pourrait encore se réduire dans un proche avenir du fait des stratégies d'autosuffisance développées par de nombreux pays suite à la crise de 2008. Une idée de l'ampleur du phénomène est donnée par un recensement des investissements en terre des pays (Von Braun, Meinzen-Dick, 2009).

internationaux que si ceux-ci ne sont pas trop instables. Cela suppose la mise en place d'une politique visant à réduire l'instabilité des prix internationaux. Comme à l'échelle internationale il n'est pas possible de stabiliser les prix en régulant les importations et les exportations, la principale variable sur laquelle on peut jouer est le stockage.

La nécessité d'une politique internationale de stockage (stratégie C)

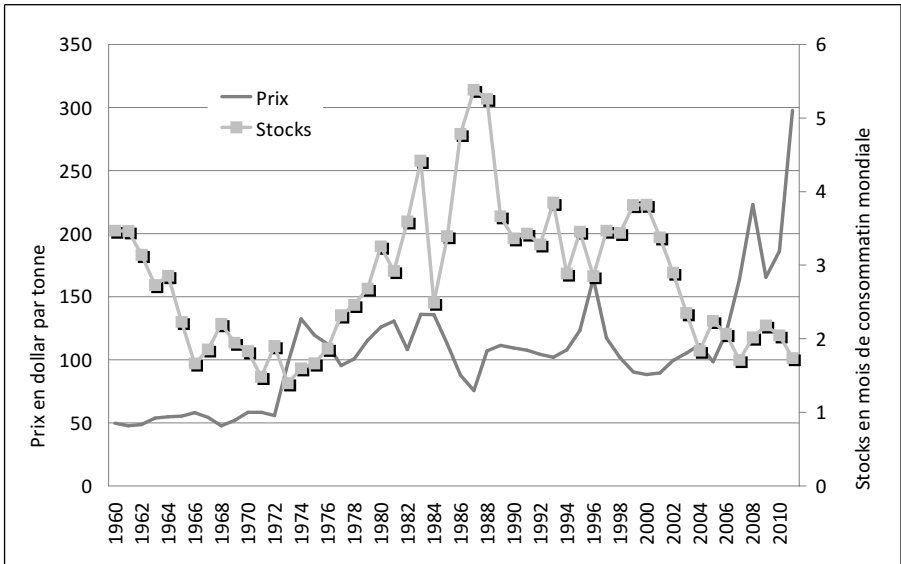
Deux versions d'une telle politique sont possibles. La plus ambitieuse (mais la plus difficile à mettre en œuvre) est symétrique : elle vise à empêcher les prix de prendre des valeurs extrêmes à la hausse comme à la baisse. La seconde version vise simplement à empêcher les flambées de prix.

La version la plus ambitieuse consiste à *créer des stocks internationaux de céréales visant à maintenir les prix du blé, du maïs et du riz dans des bandes prédéfinies* (régulièrement actualisées afin de suivre la tendance de long terme des prix⁶). Le principal argument à l'encontre de cette option réside dans l'expérience des Accords internationaux sur les produits de base (AIPB), mis en place dans les années 1950, 1960 et 1970 et abandonnés dans les années 1980 (OCDE, 2011). À première vue, l'échec des AIPB semble accréditer l'idée qu'il est impossible de stabiliser les prix internationaux. Cependant, à y regarder de plus près, il s'avère que les AIPB visaient davantage à soutenir les prix qu'à les stabiliser (Gilbert, 1996). Or, c'est cet objectif qui explique que certains accords ont fini par générer des excédents tels que les dispositifs de stockage se sont retrouvés au bord de la faillite (cas de l'accord sur le cacao) et que d'autres ont été abandonnés suite aux divergences d'intérêt entre les pays producteurs et les pays consommateurs (cas de l'accord sur le café). Mais la problématique des céréales est bien différente : il s'agit de réduire l'instabilité des prix et non d'augmenter leur niveau moyen. On ne peut donc pas inférer de l'échec des AIPB qu'une *stabilisation* des prix internationaux est impossible (Galtier, 2011 ; HLPE, 2011). Même si cette politique présente des difficultés (coût des stocks, difficulté à définir et à actualiser la bande des prix d'intervention, problèmes de gouvernance induits par ce type d'action collective internationale), elle mérite d'être étudiée sérieusement.

La version *soft* vise à éviter les flambées de prix en augmentant le niveau des stocks mondiaux. On sait en effet que les flambées de prix ne se produisent que lorsque le niveau des stocks est trop bas pour amortir les chocs affectant la production ou la consommation (Williams, Wright, 1991). De fait, depuis 1960, les prix du maïs, du blé et du riz n'ont flambé que lorsque les stocks étaient particulièrement bas (OCDE, 2011 et figure 2). Comment maintenir un niveau

6. Le moyen le plus simple pour cela consiste à indexer les prix d'intervention sur une moyenne mobile du prix des années précédentes.

Figure 2 : Depuis 1960, le prix international du maïs n'a connu de flambée que lorsque le niveau des stocks mondiaux était bas



Sources : FMI pour les prix et USDA pour les stocks.

suffisant de stock pour éviter les flambées de prix ? On sait que, spontanément, le stockage privé n'y suffira pas car il est sous-optimal pour des biens de première nécessité comme les céréales (Gouel, 2011). Des incitations publiques sont donc nécessaires. Le problème est que chaque pays pris individuellement a intérêt à laisser les autres pays porter le fardeau du stockage mondial des céréales. Seul un accord international établissant un partage de ce fardeau peut permettre de garantir que les stocks mondiaux de céréales ne descendent pas au-dessous du minimum requis pour éviter les flambées de prix. Pour chacune des principales céréales (blé, maïs et riz), il s'agirait de fixer un niveau minimum de stock à maintenir au niveau mondial (en termes de mois de consommation). Ce niveau minimum serait établi par un comité d'experts sur la base d'une analyse de l'évolution passée des marchés de ces produits. L'effort à fournir serait ensuite réparti entre les pays en fonction de leurs niveaux de consommation et de revenu (les pays les plus riches ayant à couvrir un nombre de mois de leur propre consommation plus élevé que les pays pauvres). Chaque pays serait ensuite libre de choisir la politique qui lui semble la mieux adaptée pour y parvenir (subventionner le stockage privé, développer le stockage public...). Un système de contrôle et de sanction serait mis en place pour assurer la gouvernance du dispositif. Un tel dispositif serait beaucoup plus léger que celui de la version plus ambitieuse (stocks internationaux). S'il ne permettrait pas de lutter contre les baisses de prix, il serait suffisant pour éviter les flambées, ce qui est l'essentiel puisque ce sont les flambées qui affectent directement la sécurité alimentaire.

CONCLUSION

Nous avons discuté de la pertinence de la doctrine dominante pour traiter l'instabilité des prix alimentaires au sein des PED, au sein des pays développés et sur les marchés internationaux. Cette doctrine se révèle pertinente pour les pays développés mais pas pour les PED. En effet, les instruments proposés par la doctrine dominante se révèlent insuffisants lorsqu'une grande partie des consommateurs est exposée à l'insécurité alimentaire et lorsque la productivité de l'agriculture est faible (il est alors nécessaire de sécuriser les producteurs pour stimuler les révolutions vertes et accélérer ainsi le processus de développement économique). Des interventions publiques sont alors nécessaires pour empêcher les prix de prendre des valeurs extrêmes à la hausse ou à la baisse. Ce dispositif public de stabilisation doit être progressivement allégé puis supprimé au fur et à mesure que les gains de productivité sont réalisés et que les produits alimentaires représentent une moindre part des dépenses des consommateurs. Il doit être mis en place à l'échelle nationale (ou régionale), car l'instabilité des prix au sein des PED ne provient qu'en partie des marchés internationaux.

Néanmoins, il est aussi nécessaire de réduire l'instabilité des prix internationaux. En effet, en l'absence d'intervention à l'échelle internationale, les pays mettent en place des politiques pour se protéger de l'instabilité des prix internationaux (restriction des exportations, promotion de l'autosuffisance), mais ces politiques contribuent en retour à accroître cette instabilité. Il est illusoire de compter sur les règles de l'OMC pour contraindre les pays à renoncer à ces politiques. Le seul moyen de sortir de cet équilibre de bas niveau consiste à restaurer la confiance des pays dans les marchés internationaux, ce qui suppose la mise en place d'un dispositif visant à éviter les flambées de prix sur ces marchés.

BIBLIOGRAPHIE

- Barrett C., Maxwell D., 2006, « Towards a Global Food Aid Compact », *Food Policy*, vol. 31, n° 2, pp. 105-118.
- Blandford D., Josling T., Bureau J.-C., 2011, *Farm Policy in the US and the EU: The Status and Reform and the Choices Ahead*, International Food and Agricultural Trade Policy Council, Discussion Paper, septembre, 46 p.
- Bocoum I., 2011, *Sécurité alimentaire et pauvreté. Analyse économique des déterminants de la consommation des ménages. Application au Mali*, Thèse de doctorat, Université Montpellier I, 242 p. + annexes.
- CRMG, 2008, *The International Task Force on Commodity Risk Management in Developing Countries: Activities, Findings and the Way Forward*, Commodity Risk Management Group. World Bank, octobre.
- Demeke M., Pangrazio G., Maetz M., 2009, *Country Responses to the Food Security Crisis: Nature and Preliminary Implications of the Policies Pursued*, FAO, Agricultural Policy Support Service, 30 p.

- Easterling W. E., Aggarwal P. K., Batima P., Brander K. M., Erda L., Howden S. M., Kirilenko A., Morton J., Soussana J.-F., Schmidhuber J., Tubiello F. N., 2007, « Food, Fibre and Forest Products » in Parry M. L., Canziani O. F., Palutikof J. P., van der Linden P. J., Hanson C. E. (dir.), *Climate Change 2007: Impacts, Adaptation and Vulnerability. Contribution of Working Group II to the Fourth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change*, Cambridge, Cambridge University Press, pp. 273-313.
- European Commission, 2012, *Social Transfers in the Fight Against Hunger. A Resource for Development Practitioners*, EuropeAid Tools and Methods Series, Reference Document, avril, 102 p.
- FAO, IFAD, IMF, OECD, UNCTAD, WFP, World Bank, WTO, IFPRI, UN HLT, 2011, *Price Volatility in Food and Agricultural Markets: Policy Responses*, Policy Report for the G20, juin, 6 p.
- G20, 2011, *Action Plan on Food Price Volatility and Agriculture*, Ministerial declaration, Meeting of G20 Agriculture Ministers, Paris, 22-23 juin.
- Galtier F., 2011, *Que peut faire la communauté internationale pour aider les pays en développement à gérer l'instabilité des prix alimentaires ?*, http://agents.cirad.fr/pjijmg/franck.galtier@cirad.fr/Que_peut_faire_la_communaute_internationale_pour_aider_les_PED_a_gerer_l_instabilite_des_prix_alimentaires.pdf
- Galtier F., 2012, *Gérer l'instabilité des prix alimentaires dans les pays en développement. Une analyse critique des stratégies et instruments*, à paraître aux éditions de l'AFD.
- Gilbert C., 1996, « International Commodity Agreements: An Obituary Notice », *World Development*, vol. 24, n° 1, pp. 1-19.
- Gouel C., 2011, *Instabilité des prix agricoles et politiques optimales de stabilisation/Agricultural Price Instability and Optimal Stabilisation policies*, Thèse de doctorat, École polytechnique, avril, <http://pastel.archives-ouvertes.fr/PASTEL/pastel-00584922/en/>
- Headey D., 2011, « Rethinking the Global Food Crisis: The Role of Trade Shocks », *Food Policy*, vol. 36, n° 2, pp. 136-146.
- Hirschleifer J., 1971, « The Private and Social Value of Information and the Reward to Inventive Activity », *American Economic Review*, vol. 61, n° 4, pp. 561-574.
- HLPE, 2011, *Price Volatility and Food Security*, juillet, 79 p.
- Keynes J. M., 1942, *The International Regulation of Primary Products*, Londres, Treasury Chambers.
- Michiels D., Blein R., Egg J., 2011, *Évaluation des systèmes de réponses à la crise 2010 au Niger*, Délégation de l'Union européenne au Niger, COWI/IRAM.
- Michiels D., Egg J., 2008, *Les politiques de prévention et gestion des crises alimentaires : enseignements de la crise du Niger de 2005*, avec la collaboration de Blein R. et Delpeuch F., Paris, MAEE/DGCID (série « Études »), 90 p.
- Mitchell D., Le Vallee J.-C., 2005, *International Food Price Variability: The Implications of Recent Policy Changes*, Paper presented to the workshop « Managing Food Price Instability in Low-Income Countries », 28 février-1^{er} mars, Washington D. C.
- Newbery D., 1989, « The Theory of Food Price Stabilisation », *Economic Journal*, vol. 99, n° 398, pp. 1065-1082.
- Newbery D., Stiglitz J., 1981, *The Theory of Commodity Price Stabilization. A Study in the Economics of Risk*, Oxford, Clarendon Press.
- OCDE, 2011, *An Assessment of International Commodity Agreements for Commodity Price Stabilisation*, mai, 42 p.
- Sarris A., 2009, *Hedging Cereal Import Price Risks and Institutions to Assure Import Supplies*, Working Paper n° 30, Commodity and Trade Policy Research, FAO, décembre, 45 p.

- Sarris A., Conforti P., Prakash A., 2011, « The Use of Organized Commodity Markets to Manage Food Import Price Instability and Risk », *Agricultural Economics*, vol. 42, n° 1, pp. 47-64.
- Timmer P., 1988, « The Agricultural Transformation » in Chenery H., Srinivasan T. N. (dir.), *Handbook of Development Economics*, t. 1., Amsterdam, North-Holland, pp. 275-331.
- Timmer P., 1989, « Food Price Policy: The Rationale for Government Intervention », *Food Policy*, vol. 14, n° 1, pp. 17-42.
- Timmer P., 2009, *A World Without Agriculture: The Structural Transformation in Historical Perspective*, Wendt Memorial Lecture, Washington D. C., American Enterprise Institute.
- Von Braun J., Lin J., Torero M., 2009, *Eliminating Drastic Food Price Spikes: A Three Pronged Approach for Reserves*, Note for discussion.
- Von Braun J., Meinzen-Dick R., 2009, "Land Grabbing" by Foreign Investors in Developing Countries: Risks and Opportunities, IFPRI Policy Brief 13, avril.
- Williams J., Wright B., 1991, *Storage and Commodity Markets*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Wright B., 2010, *International Grain Reserves and Other Instruments to Address Volatility in Grain Markets*, Policy Research Working Paper 5028, août, Washington D. C., World Bank, 52 p.
- World Bank, 2007, *World Development Report 2008, Agriculture for Development*, Washington D. C., World Bank.